



Pégase 3



SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES



Création le 16/01/2019

<http://www.micromegas.fr>

Sommaire

1	LES PRINCIPES	4
2	MISE EN PLACE DANS PEGASE	5
2.1	Création de rubriques	5



Suivi de la notice

Janvier 2019	Création de la notice	

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entièvre responsabilité du destinataire.



1 LES PRINCIPES

D'après la Caisse AUDIENS, les plafonds à prendre en compte pour le calcul des cotisations retraite sont différents en fonction du statut du salarié.

En 2018, le plafond des régimes était :

	Permanents & intermittents	Permanents	Intermittents cadres	Intermittents Non Cadres
Tranches de salaires	Année	Mois	Journée	Année
TA Arrco Fraction du salaire du premier euro au plafond de la Sécurité sociale	39 732	3 311	182	39 732
TB Arrco (non cadres) Fraction du salaire entre le plafond Sécurité sociale et 3 fois le plafond Sécurité sociale	79 464	6 622	-	79 464
TB Agirc Fraction du salaire entre le plafond Sécurité sociale et 4 fois le plafond Sécurité sociale	119 196	9 933	546	-
TC Agirc Fraction du salaire comprise entre 4 fois le plafond Sécurité sociale et 8 fois le plafond Sécurité sociale	158 928	13 244	728	-

La rémunération est soumise à cotisation :

► Pour les permanents :

- d'une part, sur la fraction de salaire limitée au plafond de la Sécurité sociale, dite tranche A, déterminée prorata temporis ;
- d'autre part, sur la fraction du salaire comprise entre le plafond de la Sécurité sociale et trois fois ce plafond, dite tranche B, déterminée prorata temporis.

► Pour les intermittents :

- Non cadre, Artiste :

- pour déterminer les tranches (TA et TB), ce sont les plafonds annuels qui doivent être retenus, quelle que soit la durée du travail, soit pour 2018 :
Plafond TA = 39 732 €
Plafond TB = 79 464 €

- Cadre :

- pour déterminer la tranche TA, c'est le plafond journalier qui doit être retenu, soit pour 2018 :
Plafond TA = 182 €
- exemple pour 4 jours de travail rémunérés : 800 € => TA Arrco = (4x182 €) = 728 €

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



En 2019, la spécificité sur le calcul du plafond des intermittents cadres perdure.

Assiette	Taux global	Taux salarial	Taux patronal
Retraite T1**	Journalière	7,87%	3,93%
Retraite T2**	Journalière	21,59%	8,64%
CEG T1	Annuelle	2,15%	0,86%
CEG T2	Journalière	2,70%	1,08%
CET si salaire > T1	Journalière	0,35%	0,14%
Apec	Brute dans la limite de 4 PSS*	0,06%	0,024%
			0,036%

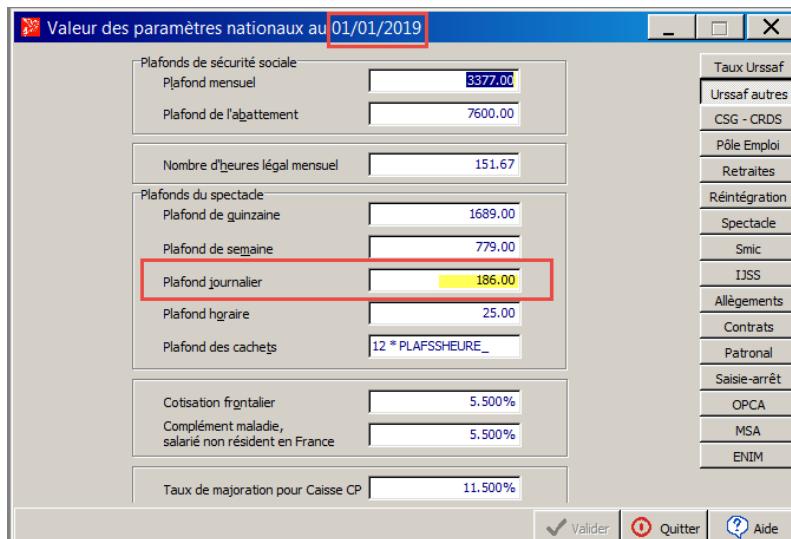
*PSS : Plafond de la Sécurité sociale

**Taux d'appel à 127%

Donc pour déterminer la tranche T1, c'est le plafond journalier qui doit être retenu, soit pour 2019 :
Plafond TA = 186 €

2 MISE EN PLACE DANS PEGASE

Nous retrouvons donc dans les paramètres nationaux 2019 de Pegase :



2.1 CREATION DE RUBRIQUES

Afin de prendre en compte la spécificité pour les intermittents du spectacle cadres, nous vous demandons de créer de nouvelles rubriques.

Le numéro des rubriques peut être différent selon votre plan de paie.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.

2.1.1 Le plafond jour intermittent cadre

Tout d'abord il faut créer une rubrique qui permet de récupérer le nombre de jour à appliquer au plafond journalier pour le calcul des rubriques de retraite tranche 1 et tranche 2.

Cette rubrique possède le code formule PRIME :

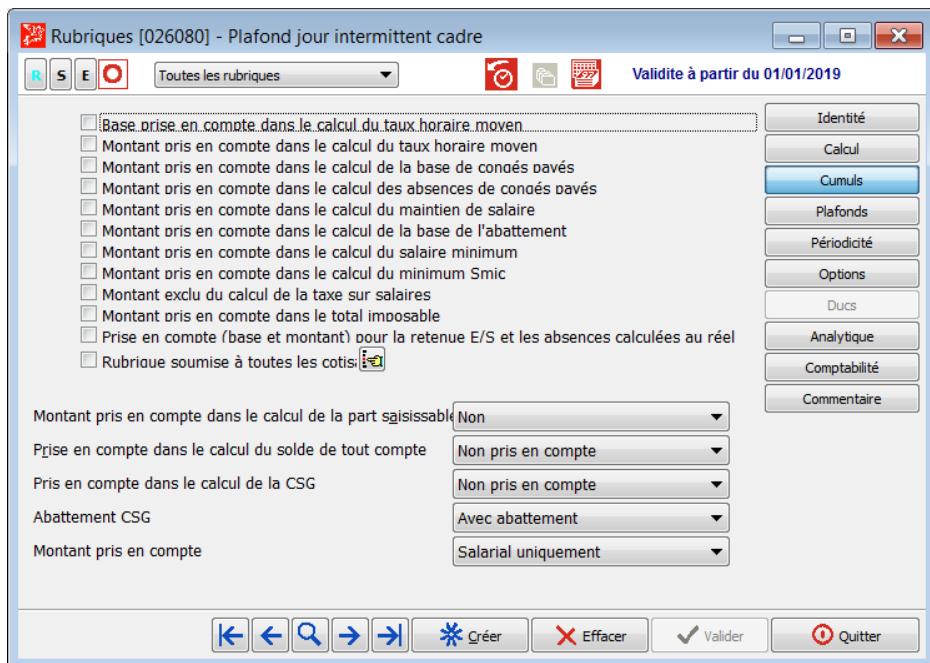
The top screenshot shows the 'Assistant de création' (Creation Assistant) window for 'Création d'une rubrique [référence]'. It displays the following fields:

- Code rubrique : 026080
- Formule : PRIME
- Libellé : Plafond jour intermittent cadre
- Nature d'absence : <<None>>
- Début de validité : 01/01/2019

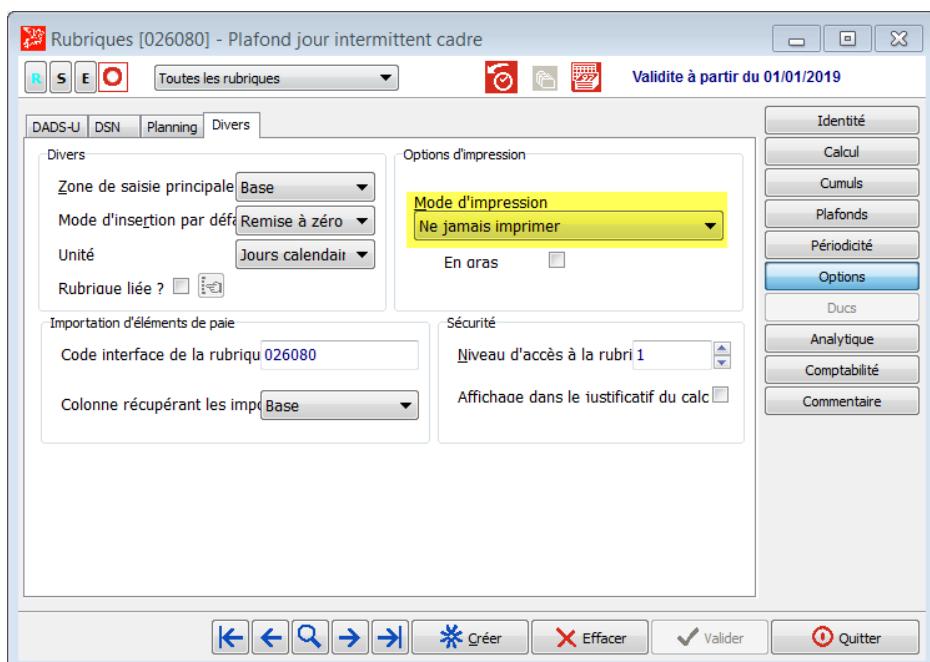
The bottom screenshot shows the 'Rubriques [026080] - Plafond jour intermittent cadre' window. It displays the following details for the rubric:

- Code : 026080
- Libellé : Plafond jour intermittent cadre
- Formule : Primes et divers [PRIME]
- Nature : <<None>>
- Validation : Validité à partir du 01/01/2019
- Fields: Base, Taux salarial, Montant salarial, Quantité, Taux majoration.
- Checkboxes: Autorise l'impression, la saisie sur le %
- Buttons: Identité, Calcul, Cumuls, Plafonds, Périodicité, Options, Ducs, Analytique, Comptabilité, Commentaire, Crée, Effacer, Valider, Quitter.

Elle n'est prise en compte dans aucun calcul puisqu'il s'agit d'une rubrique intermédiaire.



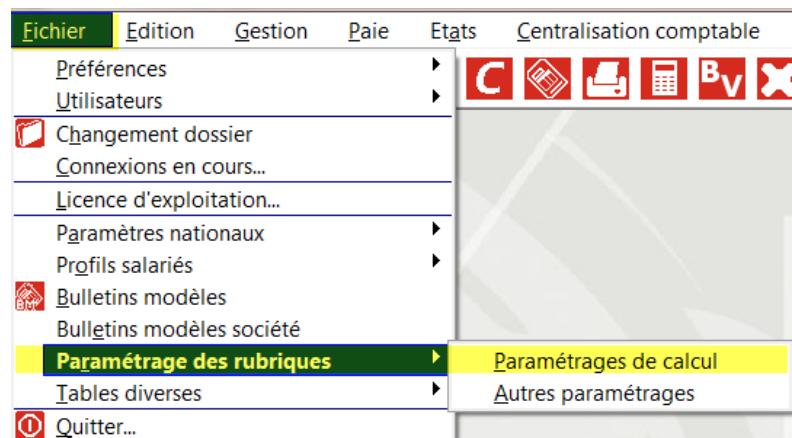
Rien n'est à renseigner en Options / DSN et il n'est pas nécessaire de la rendre visible sur le bulletin.



Il faut paramétriser la rubrique comme suit, pour la définir comme rubrique ouvrant droit à un plafond spécifique :

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



Paramètre Rubriques définissant un plafond spécifique

Rubriques disponibles :		
Code	Libellé	Profil
009200	Avantages véhicules (Contrat de Prof.)	AVNAT
009300	Avantages logement (Contrat de Prof.)	AVNAT
009400	Avantages NTIC (Contrat de Prof.)	AVNAT
009500	Avantages autres (Contrat de Prof.)	AVNAT
010000	Salaire mensuel	SAL01
010100	Salaire mensuel cadre forfait jour	SAL01
010200	Appointement	SAL01
010300	Forfait	SAL01
010400	Préavis	SAL01
010600	Salaire formateur occasionnel	SAL01
010700	Nombre de jours formateur occasionnel	PRIME
010800	Bonification en points	SAL01
010900	Indemnité de fonction	SAL01
011000	Salaire mensuel HCR	SAL01
011500	Salaire mensuel HCR - 151.67h	HRDIV
012000	Salaire de base des gardiens d'immeubles	PRIME
012200	Salaire de base des employés d'immeubles	HRDIV
012500	Salaire Complément gardiens & employés d'immeubles	PRIME
012600	Salaire Complément Employés d'immeubles	PRIME
012800	Complément SMIC des employés	PRIME
013000	Indemnité de gérance	PRIME
013200	Indemnité de résidence à l'étranger	PRIME
013500	Indemnité de stage	PRIME
013600	Indemnité de stage	PRIME
015000	Cachets isolés 12 heures < 5	PRIME
015100	Cachets groupés 8 heures > 5	PRIME
015300	Nombre de jours spectacle	PRIME
015500	Semaine de 35 heures	PRIME
015700	Salaire horaire	HRDIV
016000	Nombre de jours 8 H	PRIME
017000	Commissions VRP sans fixe	PRIME
017600	Commissions sur CA en %	PRIME
017700	Commissions	PRIME
017800	Avances sur commissions	PRIME
020000	Compensation RTT	PRIME
021000	Complément Différentiel	PRIME
023000	Complément de salaire	REAJU
025000	Heures Complémentaires 110%	HRDIV
025200	Heures Complémentaires	HRDIV
025500	Heures Normales	HRDIV
026000	Heures Complémentaires 125 %	HRDIV
026080	Plafond jour intermittent cadre	PRIME
026200	Heures Complémentaires 125 %	HRDIV

Rubriques du paramétrage :

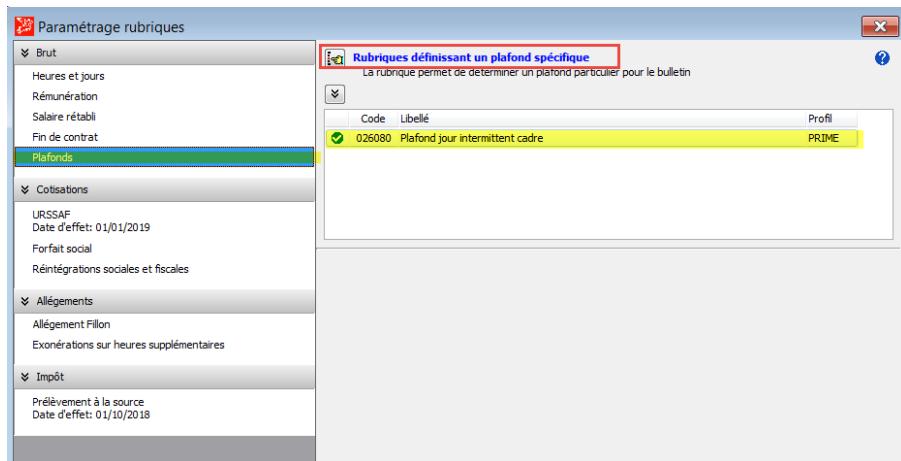
Code	Libellé	Profil
026080	Plafond jour intermittent cadre	PRIME

Chercher dans : Libellé

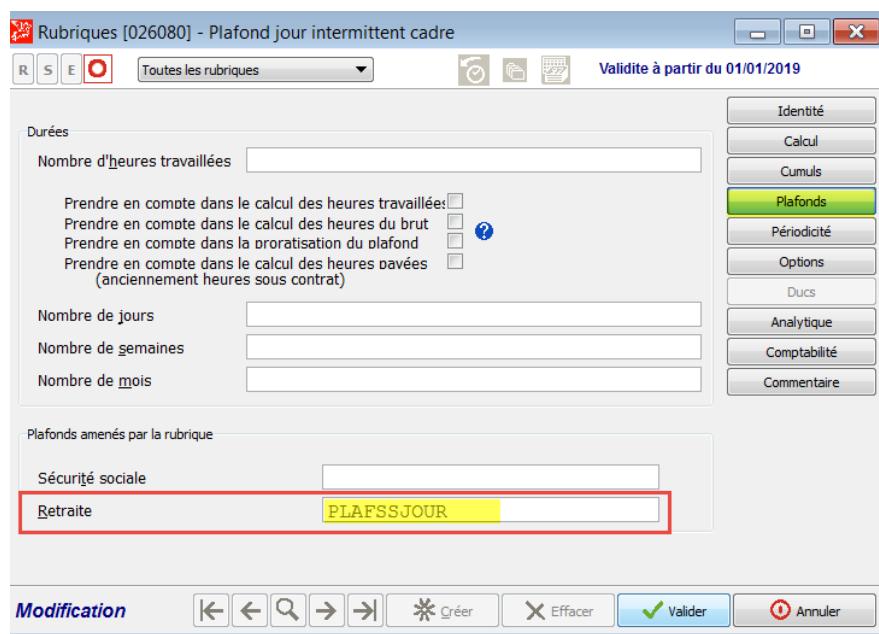
Export Valider Quitter

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



On peut ensuite renseigner le plafond à appliquer dans la rubrique page PLAFONDS

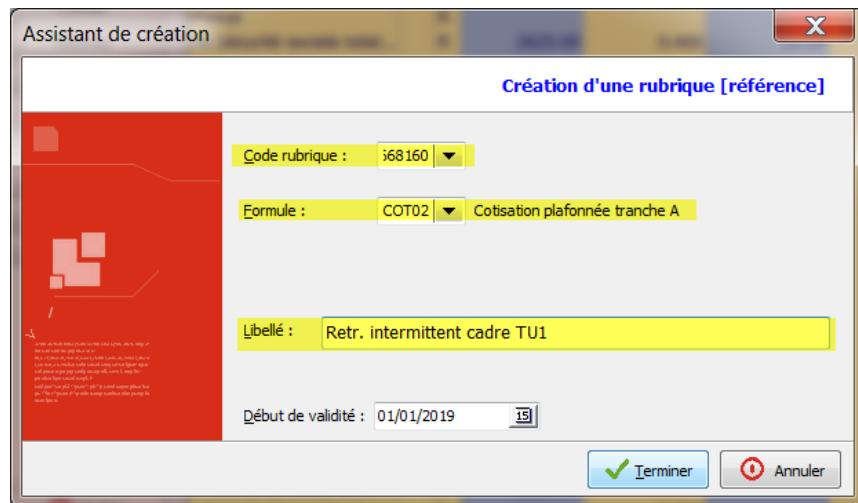


2.1.2 Les rubriques de retraite

Les rubriques de retraites aussi sont différentes de celles utilisées précédemment et celles utilisées pour les autres intermittents, il faut donc créer 5 nouvelles rubriques :

- 668160 : Retraite Technicien Intermittent Cadre TU1

Il faut créer une rubrique avec le code formule COT02 pour une cotisation plafonnées tranche A.



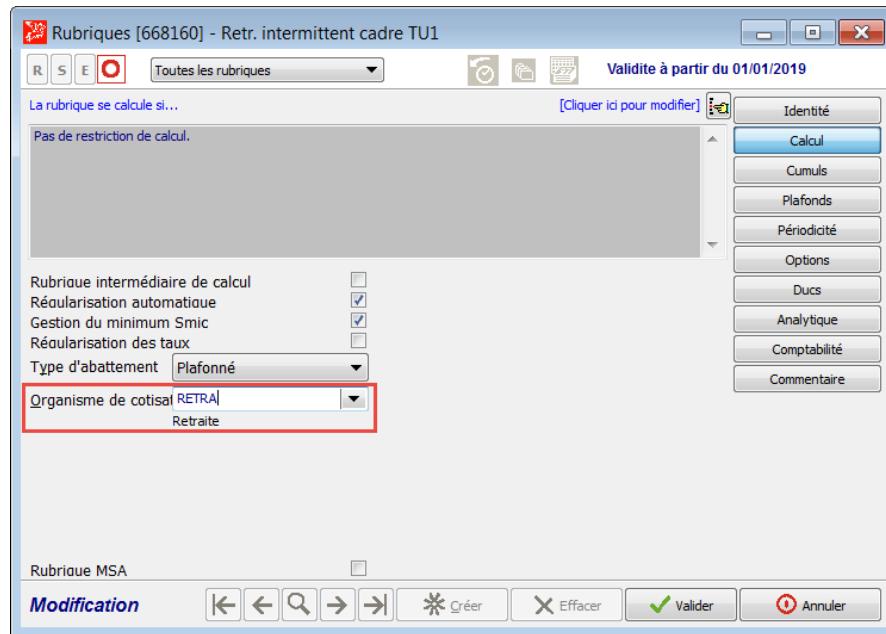
En page IDENTITE les bases seront des BASECALCULEE et les montants des MONTANTCALCULE.

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autorise l'imprimer la saisie sur le
Base	BASECALCULEE		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Taux salarial	3.93%		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial	MONTANTCALCULE		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Taux patronal	3.94%		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal	MONTANTCALCULE		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Quantité			
Majoration base			

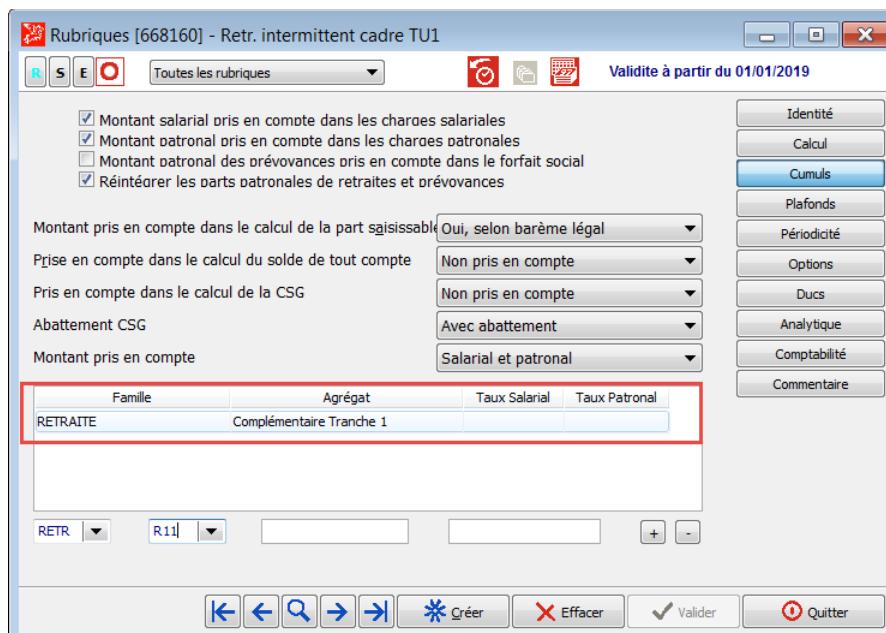
Dans la page CALCUL, il faut renseigner l'organisme de cotisation RETRA.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



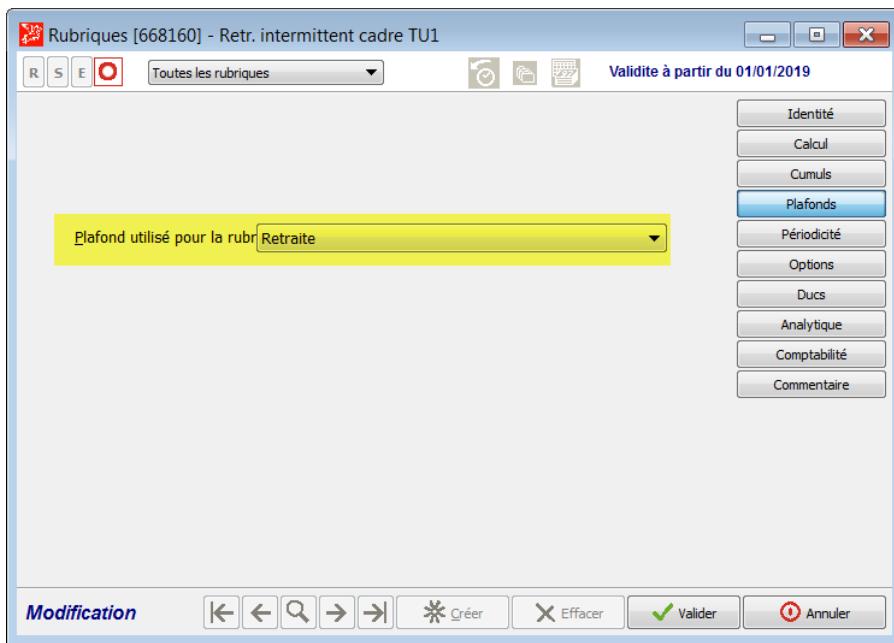
Dans la page CUMULS, il faut mettre à jour la famille et l'agrégat pour l'affichage sur les bulletins clarifiés.



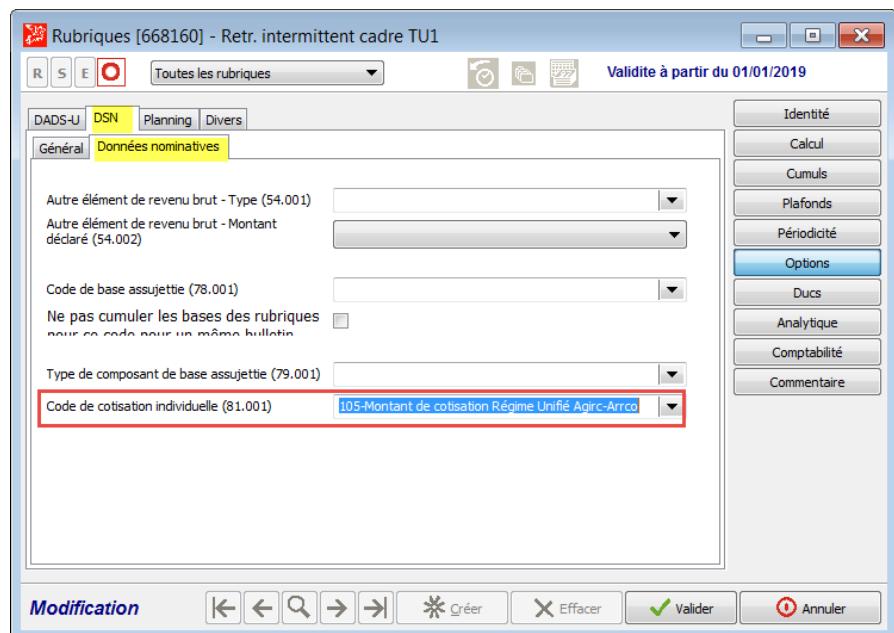
En page PLAFONDS, le plafond a utilisé pour la rubrique est Retraite.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



En page OPTIONS | DSN | DONNEES NOMINATIVES, le code de cotisation individuelle (81.001) est le 105 – Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco.

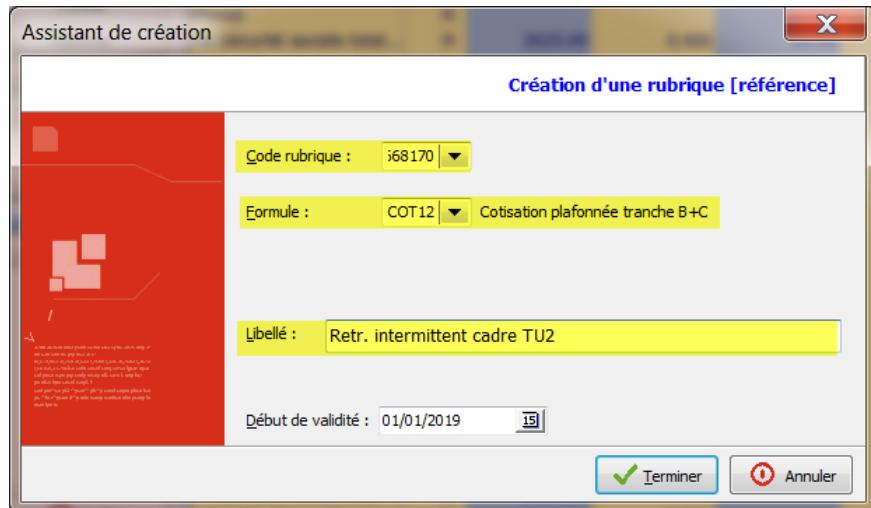


➤ 668170 : Retraite Technicien Intermittent Cadre TU2

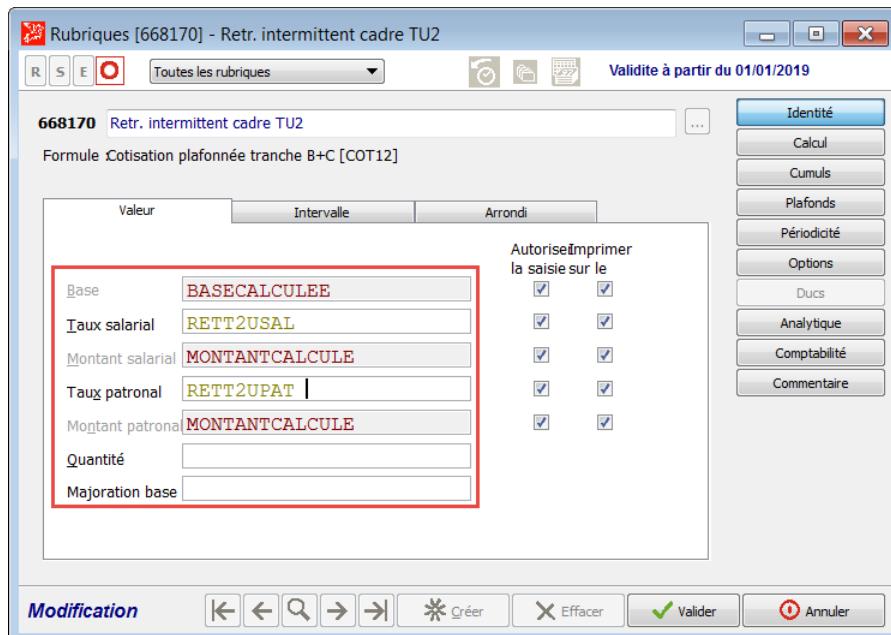
Cette rubrique doit avoir le code formule COT12, pour la cotisation plafonnée tranche B+C.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



Dans la page IDENTITE, le taux salarial est à renseigner à RETT2USAL et le taux patronal à RETT2UPAT.

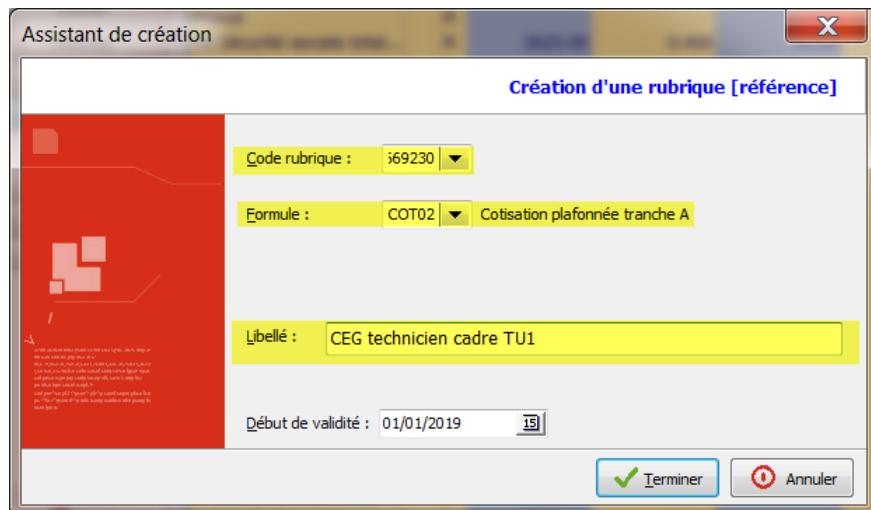


➤ 669230 : CEG Technicien Intermittent Cadre TU1

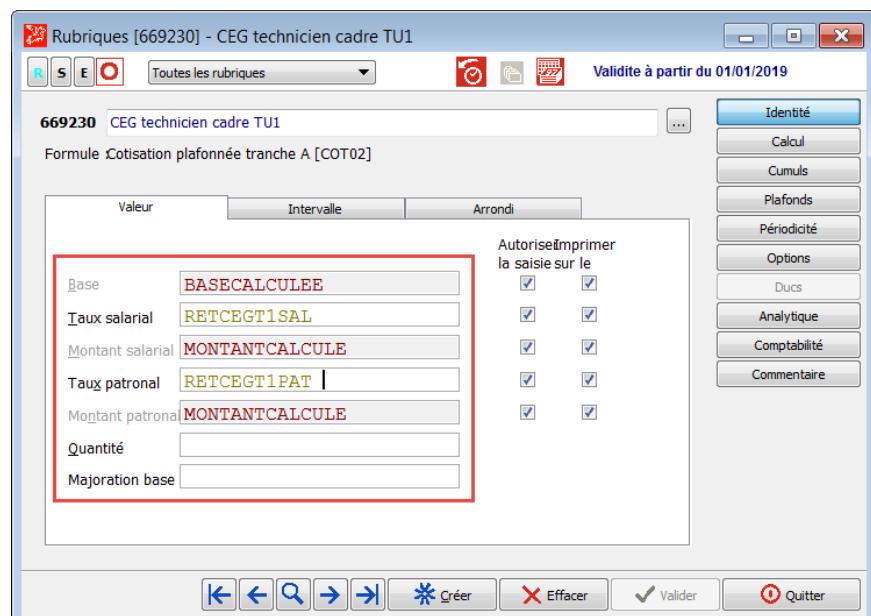
Cette rubrique doit être créée avec le code formule COT02, pour la cotisation plafonnée tranche A.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

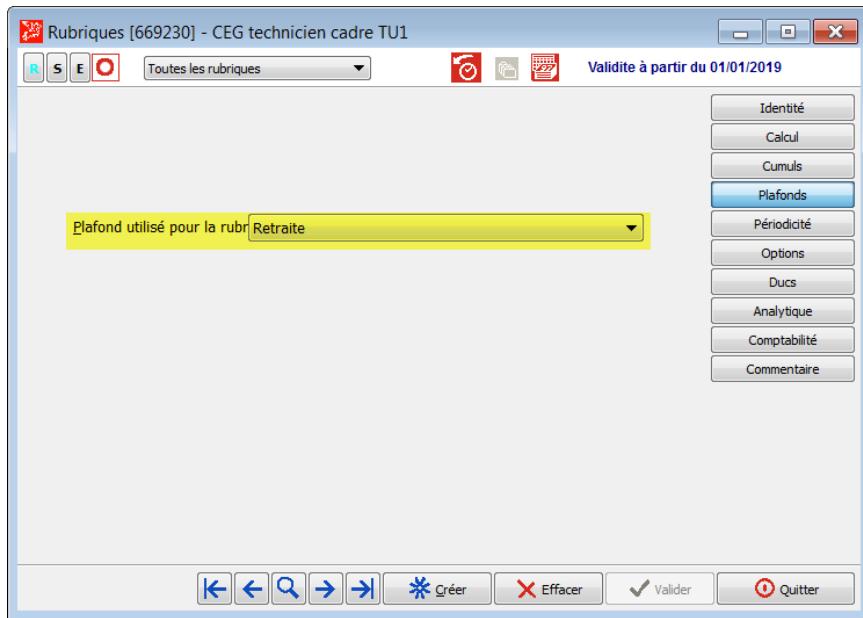
Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.



Dans la page IDENTITE, le taux salarial est à renseigner à RETCEGT1SAL et le taux patronal à RETCEGT1PAT.

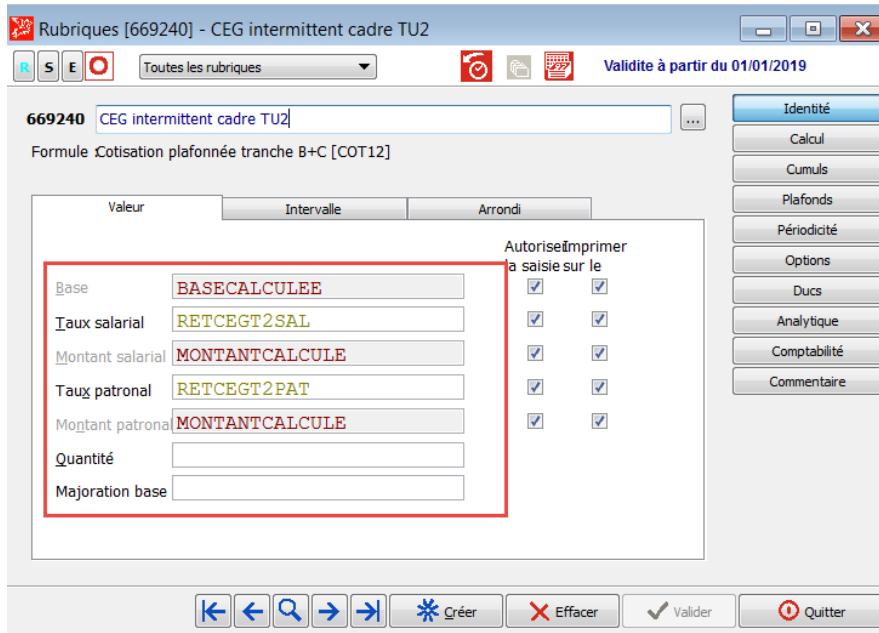


En page PLAFONDS, le plafond a utilisé pour la rubrique est Retraite.



➤ 669240 : CEG Technicien Intermittent Cadre TU2

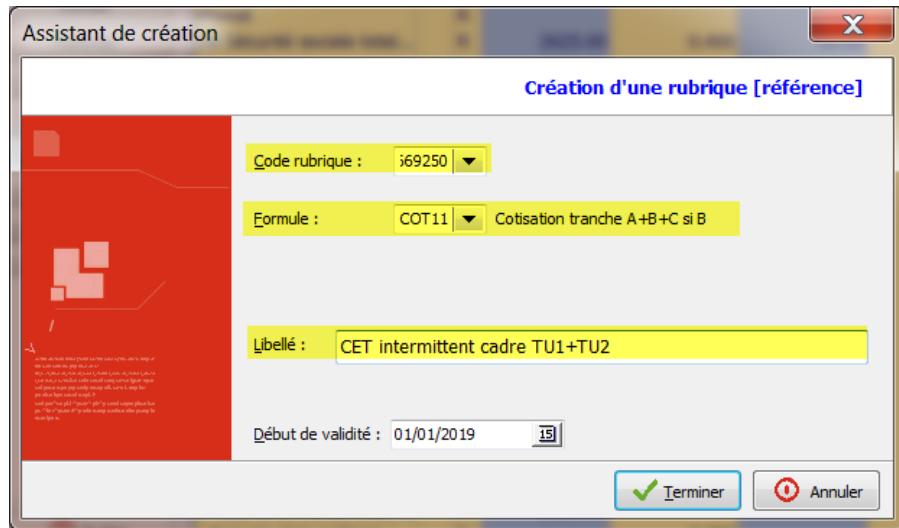
Cette rubrique doit avoir le code formule COT12, pour la cotisation plafonnée tranche B+C. Le taux salarial est à renseigner à RETCEGT2SAL et le taux patronal à RETCEGT2PAT.



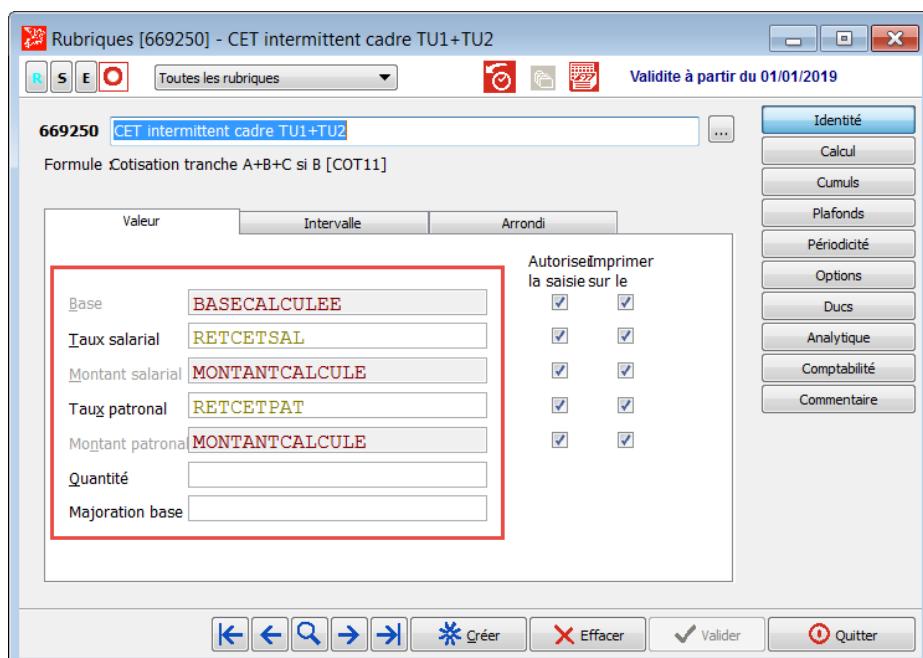
Pour les autres onglets, le paramétrage est identique à la rubrique 669230.

➤ 669250 : CET Technicien Intermittent Cadre TU1 + TU2

Nous sommes en attente du code formule exact, pour une cotisation plafonnée tranche A+B+C si B.



Dans la page IDENTITE, le taux salarial est à renseigner à RETCETSAL et le taux patronal à RETCETPAT.



2.1.3 Le bulletin de salaire

L'exemple d'un technicien intermittent cadre.

Salariés [00008] - valide à partir du 01/01/2019

Informations relatives au profil

Profil salarié: **SPICA - Spectacle - Intermittent Technicien Cadre**
 Bulletin modèle: **SPICA - Spectacle - Intermittent Technicien Cadre (R)**

Type de travail: **Travail intermittent** Niveau:

Type de contrat: **Contrat à durée déterminée** Echelon:
 Qualification: Coefficient:

Catégorie: **Cadre** Coefficient Evo:
 Emploi: **MONTEUR** Position:

Statut cat. conventionnel DADS-U : Ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles (07)
 Code emploi INSEE (PCS-ESE): **465B** Filière:
 Complément PCS: **MON010**

Convention collective: **3314 PRODUCTION AUDIOVISUELLE**
 Convention collective DADS-U: **2642**
 Convention collective de la production audiovisuelle

Code CPN (Groupe de cotisants des Ducs EDI retraite):
240 - Ensemble des non cadres

Identité, Emploi, Salaire, Planning, Spectacle, Règlements, Entrées/Sorties, -> Comptabilité, Compteurs, DSN, Impôt, Pénibilité, Options, Etat bulletins, Prépa. paie, Commentaires

Voici son bulletin de janvier avec l'ensemble des rubriques que nous avons créées, alors le calcul de la base de retraite pour un technicien intermittent cadre est celui attendu par la caisse AUDIENS. Soit $15 \times 186 \text{ €} = 2730\text{€}$

Bulletins de [00008] - Bulletin n° 1 (exercice 2019) - Bulletin n° 1 du 31/01/2019

Saisie rapide, Bulletin, Plafonds, Commentaire, Options, Analytique

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Mt
000300	Numéro d'objet	R					
001100	Solde compteur annuel	V					
001600	Sur une base annuelle de :	V					
002000	Dates de travail	R					
015000	Cachets isolés 12 heures < 5	R					
015300	Nombre de jours spectacle	R					
015700	Salaire horaire	R	15.00	250.000	3750.00		
016000	Nombre de jours 8 H	R					
026080	Plafond jour intermittent cadre	R	15.00				
400000	Total du brut	F	15.00		3750.00		
410800	Final plafonné	R					
422000	Spectacle Sécurité sociale total...	R	3750.00	0.400	15.00	12.650	
422200	Spectacle Accident du travail RG	R	3750.00			1.300	
422600	Spectacle Sécurité sociale plaf...	R	3311.00	6.900	228.46	8.650	
422800	Spectacle FNAL RG	R					
423000	Spectacle Transport RG	R					
441000	Allocation familiale	R	3750.00			3.450	
441010	Allocation familiale complémentaire	R	3750.00			1.800	
441020	Régularisation Allocation famili...	R				-1.800	
605200	Allégement Fillon	R	3750.00				
654000	Spectacle Pôle Emploi Intermitt...	R	3750.00	2.400	90.00	9.050	
654500	Spectacle Pôle Emploi Intermitt...	R	3750.00			0.150	
668160	Retr. intermittent cadre TU1	R	2730.00	3.930	107.29	3.940	
668170	Retr. intermittent cadre TU2	R	1020.00	8.640	88.13	12.950	
669230	CEG technicien cadre TU1	R	2730.00	0.860	23.48	1.290	
669240	CEG intermittent cadre TU2	R	1020.00	1.080	11.02	1.620	
669250	CET intermittent cadre TU1+TU2	R	3750.00	0.140	5.25	0.210	
738000	Congés spectacles	R	3750.00			15.200	
839200	Déduc. Forfaitaire sur les H. su...	R					
840000	C.s.g déductible	R	3684.38	6.800	250.54		
843000	CSG/CRDS sur heures supplém...	R		9.700			
850000	Total imposable	F			2930.83		
855000	C.s.g - C.r.d.s	R	3684.38	2.900	106.85		

Imp. Bulletin, Imp. Param., Aucun commentaire n'est associé à cette rubrique.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entière responsabilité du destinataire.

Pégase 3 –SPECTACLE : LES TECHNICIENS INTERMITTENTS CADRES

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entièvre responsabilité du destinataire.

